

UTILISATION : Le présent mode d'emploi complète les informations spécifiques mentionnées sur les gants et/ou l'emballage primaire. Ces produits sont conçus pour protéger les mains contre les risques identifiés par les pictogrammes indiqués, en vertu des normes EN ou EN ISO pertinentes. Nous vous demandons instamment de veiller à ce que les produits soient utilisés uniquement dans le cadre des applications pour lesquelles ils sont prévus, comme expliqué ci-dessus.

EXPLICATION DES MARQUAGES ET PICTOGRAMMES APPARAISSANT SUR LES GANTS/EMBALLAGES : (01) EN ISO 21420:2020 – Veillez à lire ce mode d'emploi avant d'utiliser les produits, ou contactez Ansell pour obtenir de plus amples informations. Si le niveau X est mentionné sous l'un des pictogrammes, cela signifie que l'essai concerné ne s'applique pas, et que le gant n'est pas conçu pour ce risque spécifique, et par conséquent ne doit pas être utilisé dans cet environnement. (02) EN 388:2016+A1:2018 – Protection contre les risques mécaniques – A : Résistance à l'abrasion (niveaux de performance 0 à 4) ; B : Résistance à la coupure par lame (niveaux de performance 0 à 5) ; si le niveau X est mentionné pour cette propriété, le niveau de résistance obtenu aux essais TDM (point E) est le résultat de référence pour la résistance à la coupure ; C : Résistance à la déchirure (niveaux de performance 0 à 4) ; D : Résistance à la perforation (niveaux de performance 0 à 4) ; E : Résistance à la coupure en vertu des essais TDM de la norme EN ISO 13997 (niveaux de performance A à F) ; P : Protection contre les chocs (facultatif) = gants offrant une protection contre les chocs au niveau des articulations (ne s'applique pas aux doigts ; cette zone ne pouvant pas être testée). En l'absence de revendication de niveau P, aucune protection contre les chocs n'est prévue. **Avertissement !** Les niveaux de performance (A à E) revendiqués pour ces gants reposent sur des essais réalisés sur la paume du gant uniquement. Pour les gants composés de deux couches ou plus, ces niveaux de performance globaux ne reflètent pas nécessairement la performance de la couche extérieure du gant. Pour les gants présentant une structure différente sur la paume, le dos de la main et la manchette, la protection mécanique se limite uniquement à la paume du gant. (03) EN 407:2020 – Protection contre la chaleur et la flamme et (04) EN 407:2020 – Protection contre la chaleur ; les deux pictogrammes EN 407 étant associés aux niveaux respectifs suivants : A : Propagation de flamme limitée (niveaux 0 à 4) ; B : Chaleur de contact (niveaux 0 à 4) – protection de la paume uniquement ; C : Chaleur convective (niveaux 0 à 4) – protection de la paume et du dos de la main ; D : Chaleur radiante (niveaux 0 à 4) – protection de la paume et du dos de la main ; E : Petites projections de métal en fusion (niveaux 0 à 4) – protection de la paume, du dos de la main et de la manchette ; F : Quantités importantes de métal en fusion (niveaux 0 à 4) – protection du dos de la main et de la manchette. **Avertissement !** En cas de projections de métal en fusion, l'utilisateur doit quitter immédiatement son poste de travail et retirer son gant. Le gant n'élimine pas tous les risques de brûlures. Pour les gants composés de plusieurs couches, la performance s'applique à l'ensemble du gant uniquement, toutes couches confondues. (05) EN ISO 374-5:2016 – Protection contre les bactéries et les champignons. Aucun test de protection contre les virus n'a été effectué. (06) EN ISO 374-5:2016 VIRUS – Protection contre les bactéries, les champignons et les virus. (07) EN ISO 374-1:2016 + A1:2018 / TYPE A, B OU C – Protection contre les produits chimiques – Type A = temps de passage > 30 minutes pour au moins 6 substances chimiques répertoriées dans la liste ci-dessous / Type B = temps de passage > 30 minutes pour au moins 3 substances chimiques répertoriées dans la liste ci-dessous / Type C = temps de passage > 10 minutes pour au moins 1 substance chimiquement testée répertoriée dans la liste ci-dessous (aucun code sous le pictogramme). A = méthanol – B = acétone – C = acétonitrile – D = dichlorométhane – E = sulfure de carbone – F = toluène – G = diéthylamine – H = tétrahydrofurane – I = acétate d'éthyle – J = n-heptane – K = soude caustique, 40 % – L = acide sulfurique, 96 % – M = acide nitrique, 65 % – N = acide acétique, 99 % – O = ammoniac, 25 % – P = peroxyde d'hydrogène, 30 % – S = acide fluorhydrique, 40 % – T = formaldéhyde, 37 %. (08) ISO 18889:2019 – Protection contre les pesticides – X. Si X = G1 : gant adapté en présence d'un risque potentiel relativement faible. Ces gants ne conviennent pas à un usage avec des pesticides sous forme concentrée ni dans des situations présentant des risques mécaniques. Si X = G2 : gant adapté en présence d'un risque potentiel accru. Ces gants conviennent à un usage avec des pesticides sous forme diluée ou concentrée. Les gants G2 sont également conformes aux exigences minimales de résistance mécanique et sont donc adaptés aux tâches nécessitant ce type de protection. **MISE EN GARDE :** Pour ces gants, il convient d'empêcher toute pénétration du pesticide entre la manche du vêtement et le gant. Si le gant chevauche la manche sur moins de 50 mm environ, l'utilisation d'un gant plus long s'impose. **Avertissement !** Les données de perméation chimique, obtenues selon la méthode d'essai de la norme EN 16523-1:2015 + A1:2018, et les données de dégradation, obtenues selon la méthode d'essai de la norme EN ISO 374-4:2019, sont disponibles sur demande et/ou via le site ansell.com, depuis la page des produits Ansell, section relative aux téléchargements, données des tests de perméation chimique certifiés CE. Ces données sont le fruit d'évaluations réalisées en conditions de laboratoire sur des échantillons prélevés au niveau de la paume uniquement, et se rapportent exclusivement aux substances chimiques testées. Les résultats peuvent varier sous l'effet de mélanges chimiques. Pour les gants mesurant au moins 400 mm de long, les données de résistance chimique portent sur des échantillons prélevés à une distance de 80 mm par rapport à l'extrémité de la manchette. Les données de résistance chimique sont susceptibles de ne pas refléter la durée de protection réelle sur le lieu de travail, ni la différenciation entre les mélanges et les substances chimiques pures. Il est par conséquent recommandé de vérifier que les gants conviennent à l'usage prévu, étant donné que les conditions sur le lieu de travail peuvent différer par rapport à l'essai type en termes de température, d'abrasion et de dégradation. En conditions d'utilisation, les gants de protection sont susceptibles de fournir une résistance moindre à la substance chimique dangereuse en raison d'une altération de leurs propriétés physiques. Les résultats de la dégradation révèlent la modification de la résistance à la perforation des gants après exposition au produit chimique de référence. Les mouvements, les accrocs, les frottements et la dégradation causée par l'exposition à la substance chimique peuvent réduire de manière significative la durée d'utilisation réelle. En cas d'utilisation de substances chimiques corrosives, la dégradation s'avère le facteur prioritaire dans le choix des gants résistants aux produits chimiques. Concernant la résistance aux pesticides, la durée du test n'est pas fondée sur la durée d'utilisation réelle ; l'essai de perméation s'effectuant de manière accélérée en laissant la surface de l'échantillon en contact permanent avec la substance chimique testée. Bien que la durée d'exposition puisse être supérieure en application sur le terrain avec un produit sous forme diluée, la surface entière n'est pas en contact permanent avec la substance chimique testée. (09) EN 421:2010 – Protection contre la contamination radioactive. (10) EN 511:2006 – Protection contre le froid – A : Froid convectif (niveaux 0 à 4) ; B : Froid de contact (niveaux 0 à 4) ; C : Pénétration par l'eau (0 ou 1) – **Avertissement !** Il convient de noter que les gants obtenant le niveau 0 sont susceptibles de perdre leurs propriétés d'isolation contre le froid lorsqu'ils sont mouillés. (11) EN 16350:2014 – Gants convenant aux environnements inflammables ou explosifs.

MARQUAGES RÉGLEMENTAIRES : (12) **CE** – Produit certifié conforme aux dispositions du règlement européen 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle. Attestation d'examen de type (module B) et, le cas échéant, conformité au type sur la base de contrôles supervisés des produits (module C2) ou conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du procédé de fabrication (module D) délivrées par Centexbel Belgium (I.D. 0493), Technologiepark 70, B-9052 Zwijnaarde (Belgique). Si le marquage CE est suivi d'un code à quatre chiffres, cela correspond au numéro d'identification de l'organisme notifié en charge de l'évaluation de conformité des EPI de catégorie III (modules C2 ou D), pour les produits destinés à protéger contre des risques sérieux. (13) **UKCA** – Le produit est (certifié) conforme aux dispositions du règlement 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle, tel qu'amendé pour application en Grande-Bretagne. L'attestation d'examen de type (module B) et les attestations de conformité au type sur la base de contrôles supervisés des produits (module C2) ou sur la base de l'assurance de la qualité du procédé de fabrication (module D) pour le marquage CE servent de références pour l'application du marquage UKCA. Dans certains cas, attestation d'examen de type (module B) délivrée par Satra Technology Centre, Wyndham Way, Telford Way, Kettering, Northamptonshire, NN16 8SD, Royaume-Uni. Pour de plus amples détails, consultez la Déclaration de conformité du Royaume-Uni. Pour obtenir la Déclaration de conformité européenne ou britannique, consultez : www.ansell.com/regulatory (14) **PICTOGRAMME ALIMENTAIRE** – Aptitude au contact alimentaire. Les produits porteurs de ce pictogramme respectent les règlements européens 1935/2004 et 2023/2006, ainsi que toutes les réglementations nationales en vigueur relatives aux matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. (15) **DATE DE FABRICATION [MM-AAAA OU AAAA-MM]** (16) **KOHS A** – Produit certifié conforme aux dispositions en matière d'EPI de la législation coréenne sur la santé et la sécurité au travail. (17) **CA XX.XXXX** – Certificat d'approbation, conformément aux dispositions de la réglementation brésilienne (où XX.XXXX correspond au numéro du certificat). Pour obtenir de plus amples informations sur les performances du produit, contactez Ansell. (18) **ANSI/ISEA 105-2024** – Norme nationale américaine (ANSI) publiée par l'International Safety Equipment Association (ISEA) mesurant la protection des mains à travers une variété de risques industriels – A : Résistance à la coupure (niveaux de performance A1 à A9) ; B : Résistance à l'abrasion (niveaux de performance 0 à 6) ; C : Résistance à la perforation (niveaux de performance 0 à 5). (19) **CERTIFICATION GB** – Produit certifié conforme aux dispositions de la norme nationale chinoise GB 24541-2022 relative à la protection des mains contre les risques mécaniques. (20) **CERTIFICATION SIRIM** – Produit certifié conforme aux dispositions de l'organisme malaisien SIRIM QAS International Sdn. Bhd.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION : 1. Avant toute utilisation, examinez les gants pour déceler tout défaut ou toute imperfection (perforation, micro-trou, déchirure). Si les gants se déchirent ou se perforent en cours d'utilisation, jetez-les sur-le-champ. En cas de doute, ne les utilisez pas et prenez une nouvelle paire. 2. Il est essentiel d'empêcher tout contact entre la peau et les produits chimiques, même ceux qui sont réputés inoffensifs. Veillez à ce que les produits chimiques ne s'infiltrent pas au niveau de la manchette. Ôtez immédiatement les gants s'ils ont été contaminés par le déversement d'un pesticide sous forme concentrée. 3. Il est impératif de nettoyer, de laver ou d'essuyer les gants contaminés avant de les ôter. Évitez de toucher des surfaces contaminées à mains nues. 4. Les gants ne doivent pas être exposés à une flamme nue ou être utilisés pour se protéger de la chaleur. 5. Les gants ne protègent pas contre les rayonnements ionisants et ne doivent pas être utilisés dans ces environnements ni dans des enceintes de confinement. 6. Les gants aptes au contact avec des denrées alimentaires peuvent être associés à une migration avec certaines denrées spécifiques. Pour connaître les éventuelles restrictions spécifiques applicables et savoir avec quels aliments les gants peuvent être utilisés, renseignez-vous auprès d'Ansell ou consultez la Déclaration de conformité alimentaire d'Ansell. 7. Assurez-vous que les gants utilisés dans des environnements explosifs sont conformes à la norme EN 16350. Les utilisateurs portant ces gants doivent être équipés de chaussures et de vêtements assurant une mise à la terre adéquate. **Avertissement !** Il est impératif de ne pas déballer, ouvrir, ajuster ou ôter les gants en présence d'une atmosphère inflammable ou explosive. Les effets du vieillissement, l'usure, la contamination et l'endommagement peuvent détériorer les propriétés électrostatiques des gants, lesquelles risquent de ne pas être suffisantes dans les environnements inflammables enrichis en oxygène qui requièrent la réalisation d'évaluations supplémentaires. 8. Pour les produits stériles – Le contenu de la pochette est stérile sauf si la pochette a été ouverte ou endommagée. N'utilisez pas le contenu d'une pochette si cette dernière a été ouverte ou endommagée. 9. Pour usage médical – Durée de vie des gants – En utilisation normale, après inspection de routine, Ansell recommande de remplacer les gants d'examen toutes les 15 minutes ou pendant les soins du patient en cas d'interventions au niveau de plusieurs régions du corps, dont une région contaminée, et une fois les soins individuels terminés.

BONNES PRATIQUES D'ENFILAGE ET DE RETRAIT : **Comment enfiler les gants :** 1. Retirez un gant de son emballage et examinez-le de façon à vous assurer qu'il ne présente ni défaut ni imperfection, comme des micro-trous ou des déchirures. 2. S'il s'agit de gants ambidextres, ils peuvent être portés aussi bien à la main droite qu'à la main gauche. Dans le cas contraire, alignez les doigts et le pouce du gant avec la main appropriée avant l'enfilage. 3. Insérez les cinq doigts dans la manchette et déroulez la manchette sur le poignet. Veillez à ce que les gants soient bien ajustés. **Comment retirer les gants :** 1. Lavez les gants avant de les enlever afin de limiter le risque de contamination cutanée. 2. Commencez par retirer un gant en tirant les extrémités des doigts. 3. Formez une boule avec les parties retirées. Libérez partiellement la main du gant. 4. À l'aide de la manchette du gant partiellement retiré, saisissez l'autre manchette et tirez jusqu'à ce que le deuxième gant soit retourné et englobe le premier gant. Jetez les gants.

CONSTITUANTS/MATIÈRES PREMIÈRES DANGEREUSES : Certains gants sont susceptibles de contenir des constituants dont on sait qu'ils représentent une cause potentielle d'allergies chez les personnes sensibles, lesquelles peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais. (21) **Avertissement !** Si les gants contiennent du latex naturel, ce sera mentionné sur l'emballage. **LES PRODUITS CONTENANT DU LATEX NATUREL PEUVENT PROVOQUER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES** auprès des personnes sensibles.

INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN : **ENTREPOSAGE :** Conserver à l'abri des rayons du soleil, à température ambiante et dans l'emballage d'origine. Tenir à l'écart des sources d'ozone. Si les gants sont correctement entreposés, dans les conditions susmentionnées, leurs performances resteront intactes et leurs caractéristiques ne subiront pas de variation importante. Si certains effets liés au vieillissement

ou à l'entreposage sont à prévoir, une date d'expiration est mentionnée sur les gants concernés et/ou leur emballage. **NETTOYAGE** : Les gants résistants aux produits chimiques ne sont pas conçus pour être lessivés ou réutilisés. Ces gants sont à usage unique. Il incombe à l'utilisateur final de réaliser une évaluation des risques afin de déterminer si le gant peut être réutilisé sans danger. En qualité de fabricant, Ansell ne peut pas connaître l'intégralité des applications et utilisations finales de ses produits par les utilisateurs et, de ce fait, décline toute responsabilité en cas de mention dans le présent mode d'emploi que la réutilisation de gants de protection chimique est sans aucun danger. **ÉLIMINATION** : Les produits utilisés ayant été en contact avec des substances chimiques ou contaminés par des matières infectieuses ou d'autres substances dangereuses, comme des résidus de pesticides, doivent être mis au rebut après chaque changement de poste et ne doivent pas être réutilisés. Il convient également de les jeter dès l'apparition du moindre signe de dégradation lors de l'utilisation (déchirure, trou, décoloration ou fragilisation, par exemple). Il vous est instamment demandé d'éliminer les gants en vertu de la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.